

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

La chasse au stationnement sauvage

En ville comme en campagne, la sécurité des piétons est fondée sur l'aménagement et l'utilisation à bon escient des trottoirs. Aujourd'hui, en de nombreux endroits et à fréquences répétées, Il n'est plus possible pour les piétons de les emprunter à cause de parcages sauvages et illicites.

Ce constat malheureux constitue un sérieux problème de sécurité dont certains automobilistes sont loin de se douter. A Saint-Imier de nombreuses places de parcs sont à disposition. De plus, quelques minutes de marche contribuent au maintien d'une bonne forme physique.

Jusqu'à aujourd'hui, la police administrative et la police cantonale ont orienté leurs actions autour de la prévention et de l'information. Dèsormais, des contrôles réguliers dans les domaines des déchets et de la circulation seront effectués et les contrevenants verbalisés. Le respect de la législation contribue à la qualité de vie imérienne.

Nonagénaire

Le 14 novembre 2013, M. Stéphane Boillat, maire, et M. Yanick Courvoisier préposé au contrôle des habitants, se sont rendus la route de Sonvilier 20, où ils ont eu le plaisir de rencontrer M. René Houriet, pour célébrer son 90^{ème} anniversaire. Les représentants des autorités imériennes lui ont remis, à cette occasion, la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires.

Saint-Imier, 20 novembre 2013
(cm)